



Infor Anael Travail Temporaire,
Infor Anael Régie Sécurité
Liste des ayants droit à la
participation

© Copyright 2013 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Travail Temporaire V9R2M1 et Infor Anael Régie Sécurité V9

Auteur : P. Boisrobert

Date de publication : juillet 15, 2013

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Prérequis.....	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Installation	7
Chapitre 2 Paramétrage.....	9
Paramètres système.....	9
Options logicielles.....	9
Mots clés paie/factures.....	10
Paramétrage de la notion d'heures.....	10
Paramétrage des jours travaillés	11
Mot clé C51JTR	11
Sans mot clé	12
Nombre de jours calendaires	12
Chapitre 3 Exploitation.....	13
Accès	13
Créer un lot.....	14
Détail du traitement	15
Sélection.....	15
Extraction.....	15
Edition.....	16
Annulation.....	16
Technique	16
Fichiers alimentés	16
Programmes.....	16

À propos de ce manuel

Public concerné

Utilisateurs confirmés d'Anael Travail Temporaire et Anael Régie Sécurité

Périmètre du document

Sélection Des ayants droit à la participation

Prérequis

- ANAEL TT V9R2M1 à jour avec les PTF
- ANAEL RS V9 à jour avec les PTF

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	22/04/2013	Patricia BOISROBERT	Mise à jour liée à la V9R2M1

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

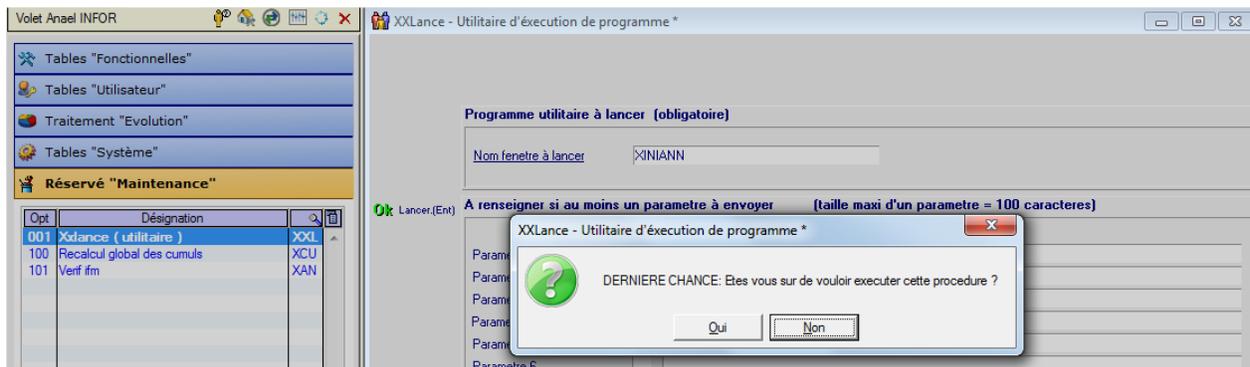
Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Installation

1

Cette procédure est nécessaire uniquement si les points du menu sont absents de **Traitements divers** ou de **Traitements TDS** (ou autre nom).

- 1 Sélectionnez **Installation > Réserver maintenance > XXLance**.
- 2 Dans le champ **Nom fenêtre à lancer**, spécifiez « XINIANN ».



- 3 Cliquez sur **Oui**.



- 4 Cliquez sur **OK**.

Lorsque l'installation est terminée, cette fenêtre s'affiche :



- 5 Cliquer sur **OK**.

Après l'installation, la boîte **Traitements TDS** (ou autre nom) affiche ces informations :



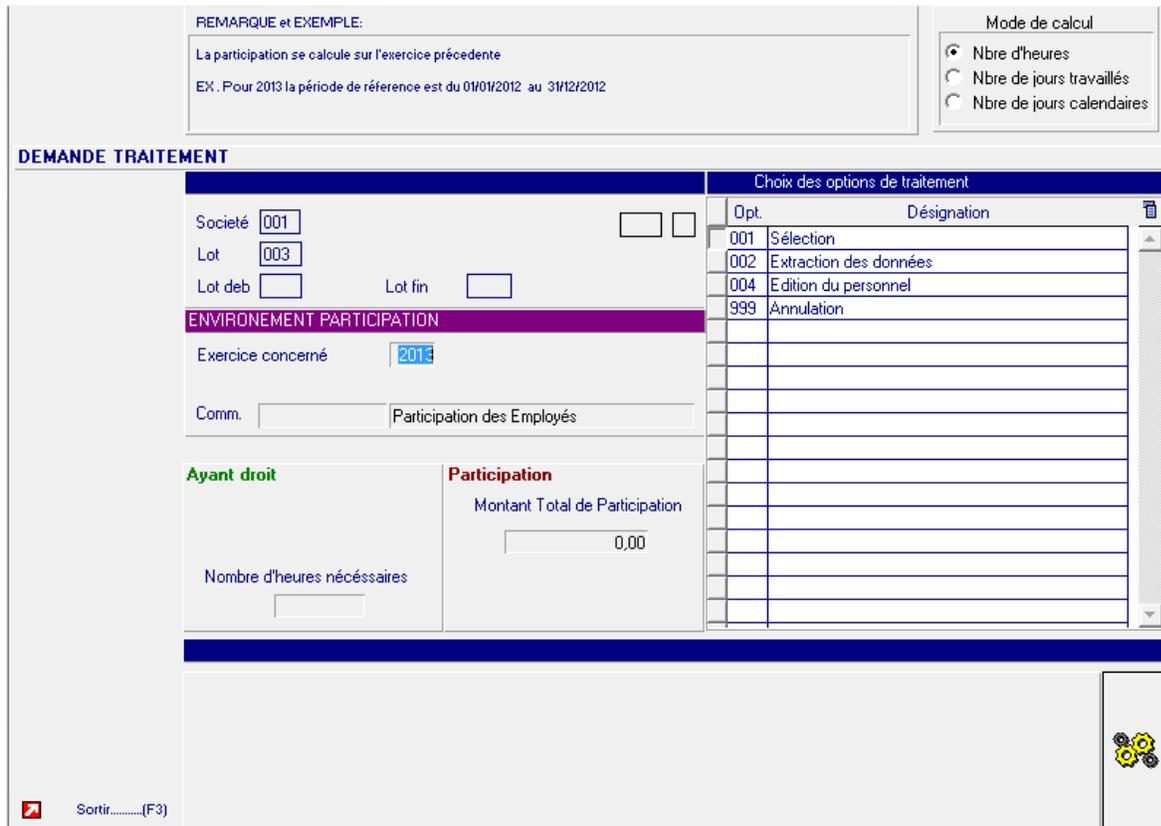
Les liens Elections-Participation sont ajoutés uniquement si le nom de la boîte est différent de **Traitements Annuels**.

Après le passage de XINIANN, la boîte est renommée **Traitements annuels**.

Dans **Traitements divers** :



Cliquez sur **Participation** :



3 Pour activer la notion d'agence, saisissez « 1 » en position 2 des valeurs.

Important : Une personne pouvant travailler dans X agences, le salarié sera imputé sur la dernière pour lequel il a travaillé.

Mots clés paie/factures

Sélectionnez **Installation > Tables système > Mots clés Paie/Facture.**

Selon le mode de calcul utilisé, le paramétrage est différent.

Vous pouvez effectuer tous les paramétrages ci-dessous ou uniquement celui qui vous intéresse.

Si les mots clés sont présents mais sans code rubrique, aucune extraction n'est effectuée.

Paramétrage de la notion d'heures

Si, pour la liste des ayants droit, vous sélectionnez un mode de calcul par nombre d'heures :

En ajoutant le mot clé « C51HRE », vous pouvez paramétrer, dans les trois premiers caractères du champ **Valeurs**, le code rubrique à prendre en compte pour le calcul par nombre d'heures.

Ok Valider Table

Société: 060 Indice: EMC

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
C	5	1	H	R	E			

Libellé

H E U R E S

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société INFOR.

Valeurs

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	
9	5	0																												

Complements

0										1										2										3
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	

Sortir

Paramétrage des jours travaillés

Important : Ce paramétrage est facultatif et ne doit être effectué que si vous calculez les ayants droits par jours travaillés.

Si, pour la liste des ayants droit, vous sélectionnez un mode de calcul par nombre de jours travaillés :

Mode de calcul

Nbre d'heures

Nbre de jours travaillés

Nbre de jours calendaires

Mot clé C51JTR

Depuis plusieurs années, il est possible d'alimenter automatiquement le financier des RH avec une rubrique de jours travaillés (RCJ par défaut) qui peut être régularisée.

Rub	Désignation	St	S	Base	Taux	Montant	Physique	Logique	Base	Taux	Montant
001	HEURES NORMALES	G	1	31,00	10,000	310,00			31,00	20,500	635,50
RC	JOUR TRAVAILLE	I	1	4,00					4,00		

En ajoutant le mot clé « C51JTR », vous pouvez paramétrer, dans les trois premiers caractères du champ **Valeurs**, le code rubrique à prendre en compte pour le calcul par jour travaillé.

Ok Valider Table

Société: 001 Indice: EMC

Code

1	2	3	4	5	6	7	8	9
C	5	1	J	T	R			

Libellé

P A R T I C I P A T I O N : R u b J o u r T r a v

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société INFOR.

Valeurs

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
R	C	J																											

Complements

0									1									2									3		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0

Sortir

Restriction : Si la rubrique RCJ a été créée en cours d'année, seuls les RCJ présents dans les paies sont pris en compte. En conséquence, les paies précédant la mise en place de cette rubrique ne sont pas comptabilisées.

Sans mot clé

Par défaut, si le mot clé « C51JTR » n'est pas créé, la première saisie de l'écran des RH (fichier HREJOU) est prise en compte :

RELEVÉ HEURES		R.H. type 4 - SEMAINE AVEC GENERATION									
Ok Valider.....(Enter)	Physique	DABLI NABIL	Lundi	Mardi	Mercr	Jeudi	Vend	Sam.	Dim.	Total	
€ Financier.....	Logique	69100 VILLEURBANNE	01/04	02/04	03/04	04/04	05/04	06/04	07/04		
	000423	EDIFIS	J	7,75	7,75	7,75	7,75			31,00	
			N								

Toutefois, en cas de régularisation sur une journée manquante, celle-ci n'étant pas modifiable sur le premier écran, elle n'est pas prise en compte pour le calcul de la participation.

Restriction : Si vous utilisez des RH de type 5, vous devez obligatoirement paramétrer le mot clé « C51JTR ».

Remarque : Le calcul de la participation en jours travaillés sans le mot clé « C51JTR » peut avoir un temps de traitement très long.

Nombre de jours calendaires

Aucun paramétrage n'est requis pour cette fonction.

Le calcul effectué est basé sur les dates de contrats :

Date de fin prévue ou réelle ou prévisionnelle – date de début du contrat + un jour

Fichier utilisé : ETTCTCP

Accès

- 1 Pour accéder au menu **Participation**, sélectionnez **Traitement > Traitements Annuels > Participation**.



Vous pouvez également accéder à ce menu via **Traitement Divers**.

The screenshot shows a table titled "Traitements divers (LSF)" with the following data:

Opt	Désignation	
103	Liste de controle des acomptes	AC3
104	Edition cheques acomptes	TRT
105	Generation des virements	VIR
106	Liste des virements acomptes	EDV
Environ c.i.c.e		
401	Calcul du c.i.c.e	CIC
Environnement divers		
501	Transfert unedic	UIE
502	Changt client-chantier/facture	CCC
510	Taxe transport	TTR
520	Centralisation comptable	CPT
521	Fiche fiscale employé	F14
Environ. traitements annuels		
601	Elections délégués	TDD
602	Elections comité d'entreprise	TDE
603	Participation	TDF

Remarque : Si le mode **Sans portail** est activé, l'accès est possible uniquement via le menu **Traitement Divers**.

Edition

Cette option permet l'impression ou l'extraction sous Excel des personnes ayant droit à la participation.

Annulation

Cette option permet l'annulation totale du traitement.

Important : L'annulation ne supprime pas la sélection.

Technique

Fichiers alimentés

- TDEDMBP : Information liée au lot
- TDE200P : Liste des ayants droit

Programmes

- TDEVIAPTF.WDW
- TDFDMPTPF.WDW
- TDEVIAPTF.WDW
- TDFEDI PTF.WDW
- TDFACP PTF.WDW
- XINIANNPTF.WDW